



Bureau de normalisation
du Québec

Le BNQ est membre du Système
national de normes (SNN).

ANNEXE AU CERTIFICAT

YVAN CHAUMONT & SYLVIE CHAPUT S.N.C.

Page 1 de 1

40, rang du Trait-Carré
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 *Programme de salubrité des aliments CanadaGap / version 10.0*

Numéro du certificat : **2701**

Date de délivrance : **2023-11-28**

Date d'expiration : **2024-11-30**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production

40, rang du Trait-Carré, Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2015-11-11	Délivrance du certificat.
2016-11-22	Renouvellement du certificat.
2017-11-15	Renouvellement du certificat.
2018-11-21	Renouvellement du certificat.
2019-11-11	Ajout de la précision « marché frais et transformation » dans la portée du certificat. Renouvellement du certificat.
2020-11-19	Renouvellement du certificat.
2021-11-16	Renouvellement du certificat.
2022-11-22	Renouvellement du certificat.
2023-11-28	Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.